

Contribution au débat « Salins des Landes »

Comme le prévoit et l'impose notre législation depuis quelques années, les grands projets d'équipements publics et privés, sont soumis à une lourde procédure définie dans le Code de l'Environnement (article L121 et suivants). Avant que ce type de projet reçoive l'accord de l'Etat (seul pouvoir décisionnel en la matière), l'opérateur porteur du dit projet doit entre autre, saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), commission neutre indépendante responsable de l'organisation du débat.

Comment ne pas se réjouir, dans une démocratie, lorsque nos parlementaires légifèrent dans le but d'informer et d'associer tous les citoyens aux grandes décisions conditionnant l'avenir de notre société ? Ainsi le débat public sur le projet « Salins des Landes » (stockage de gaz naturel) porté par « EDF gaz » s'est ouvert (pour le volet réunions publiques) le 27 octobre 2011 et se clôturera le 26 janvier 2012. Un débat ne peut être intéressant et surtout positif et utile que s'il demeure un débat serein et respectueux, à partir d'informations fiables et complètes, de réponses scientifiques incontestables.

Or chacun peut constater, au fil des rencontres publiques, une certaine dégradation de ce débat public qui glisse peu à peu en cacophonie obscurantiste, décevant ainsi beaucoup de nos concitoyens légitimement demandeurs d'informations correctes et avérées.

Aussi, peut-on (et doit-on) s'interroger sur l'opportunité de l'avoir organisé dès à présent alors que nous ne sommes qu'au début de la longue procédure fixée par la loi et que :

- La décision de réalisation (ou de renoncement) du projet ne peut intervenir que fin 2014 ou début 2015.
- La population, dans son immense majorité (élus compris) n'a pas suffisamment de connaissances et d'informations dans des « domaines scientifiques tels que la géologie (ères géologiques et formations des strates du Bassin Aquitain ; temps géologiques et humains ; sismicité...), la physique et la chimie (origine, formation et caractéristiques d'un diapir de sel gemme ; des roches aquifères ; propriétés physiques et chimiques du sel gemme, du gaz naturel ; océans et salinité ; études et avis de l'IFREMER...etc)
- Les enjeux énergétiques et l'avenir de notre pays (et au-delà de la Communauté européenne et de toute la planète) n'ont pas été clairement développés et débattus en amont, car ce projet s'inscrit dans la politique nationale énergétique conduite par les gouvernements et parlements qui se succèdent à la tête de notre nation.

Ce débat aurait dû être précédé :

- Par des informations sur la consommation d'énergies, sur la politique énergétique de l'Etat, le rôle d'EDF (seule entreprise encore publique face aux groupes privés), les activités énergétiques (les filières).

1) La consommation d'énergies : électricité, carburants (énergies fossiles épuisables et énergies renouvelables) notre consommation est très forte et le demeurera, malgré les efforts d'économies d'énergie et les coûts, car tout le monde est consommateur et payeur.

2) La politique énergétique de l'Etat et de l'Europe.

Consensus général (toutes sensibilités politiques) pour établir des constats : dépendance énergétique forte de notre pays vu les ressources insuffisantes ; nécessité de conduire une politique d'économies ; nécessité de diversifier l'approvisionnement en traitant avec plusieurs pays producteurs ; développer la production d'énergies renouvelables. Mais en ce qui concerne les modalités et moyens de la mise en œuvre, les divergences apparaissent et c'est là que le peuple devrait intervenir pour trancher démocratiquement :

- La politique énergétique nationale doit-elle être laissée à l'initiative des groupes privés (Total, leader actuel) et à l'Europe ou développée par des entreprises publiques françaises contrôlées, par l'Etat, les élus et les citoyens ? (nous n'avons plus qu'EDF dans le domaine public, vu les privatisations antérieures).
- La France n'a-t-elle pas annoncé et pris des orientations fermes qui doivent privilégier progressivement la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ? (Grenelle de l'Environnement).
- Quel doit-être le rythme (conditionné par des investissements financiers) de notre réorientation énergétique ?
- Le gaz naturel n'est-il pas l'énergie fossile la moins polluante ?

3) Energie et sécurité

Toutes les énergies, quelles qu'elles soient, présentent un degré de dangerosité (la production et les déchets ultimes nucléaires s'avérant probablement les plus redoutables). L'Etat n'a-t'il pas pour mission d'imposer aux opérateurs de l'énergie les protocoles les plus sécurisés ?

Or que constate-t-on ?

- Les zones d'activités énergétiques (ports pétroliers, méthaniers avec raffineries, pétrochimie et inévitablement leurs vastes citernes en surface pour le stockage de tous ces produits dangereux) comportent une forte concentration de risques (même si les règles et contraintes SEVESO s'y appliquent)
Exemples : - la zone industrielle Lyon-Feyzin traversée par l'autoroute la plus fréquentée de France ainsi que la ligne LGV Paris-Lyon-Marseille ;
 - La zone industrielle, encore plus vaste, Martigues-Fos-Port-de-Bouc-Port St Louis avec ses innombrables citernes de stockage de gaz, d'essences, survolées par les avions décollant de l'aéroport voisin de Marseille Marignane.

Le stockage souterrain n'est-il pas plus sûr ?

Encore faut-il que le sous-sol s'y prête, ce qui est loin d'être le cas partout.

A ce jour, de nombreux stockages souterrains existent et sont en service, mais pour l'essentiel ce sont des stockages dans les couches poreuses (calcaires et sables) aquifères. Le plus important de ces stockages (3,5 milliards de m³ de gaz, soit 5 fois plus que le projet d'EDF à Pouillon) est situé dans les Landes depuis près de 50 ans, lié à l'extraction et utilisation du gaz de Lacq (Pyrénées Atlantiques) ; la station de surface est implantée sur le territoire landais de Lussagnet, mais l'énorme « réserve » souterraine entre 500 m et 900 m sous la surface, s'étale sous plusieurs communes gersoises et landaises.

Nous avons pu constater dès l'ouverture du débat public à Pouillon que la grande majorité des Landais ignoraient cette réalité et qu'ils ignoraient aussi (ou avaient oublié) que T.I.G.F (c'est -à-dire le groupe Total) avait envisagé une extension à 5 milliards de m³ de ce stockage ; autorisation

refusée par l'Etat (lui seul a le pouvoir décisionnel), les Conseils généraux du Gers et des Landes ayant été unanimes pour opposer un avis négatif à cette demande car les études et examens réalisés par des spécialistes agréés ainsi que les observations de terrain (alimentation des termes de Barbotan dans le Gers par exemple) émettaient de sérieuses réserves quant aux incidences négatives de ce projet. Le projet de création, d'un autre stockage en aquifères déposé il y a une dizaine d'années du côté de Campagne – St Martin d'Oney a subi le même refus et a été abandonné pour les mêmes raisons économiques et environnementales.

Ces deux précédents tendent à prouver que :

- L'absence de débat public à l'époque (la législation ne le prévoyait pas) a peut-être contribué à la méconnaissance de ces projets (à part les habitants des localités concernées)
- Les élus landais et gersois ont bien rempli leur mission, en intervenant après avoir pris connaissance de la totalité des études réalisées et ainsi en argumentant avec sérieux... et efficacité.
- L'Etat (via le Ministère de l'Environnement) semble depuis s'opposer à de nouveaux stockages en strates aquifères et orienter les opérateurs vers les diapirs de sel gemme ; ainsi l'arrêté ministériel du 27 juillet 2009 publié au J.O du 25 août 2009 a accordé pour 5 ans à E.D.F un « permis exclusif de recherches de stockage naturel en cavité saline ».
- La communication, l'information des plus hautes autorités de l'Etat vers les citoyens et les élus de base mériteraient, pour des sujets de cette importance (enjeux nationaux et européens), d'être plus approfondis et mieux traités en amont.

Il est vrai que le dossier du maître d'ouvrage est bien composé, instructif et bien argumenté ; mais il ne sera pas lu par tous les citoyens et surtout, étant réalisé et signé par le maître d'ouvrage il peut susciter la méfiance, même s'il a été construit avec un souci pédagogique et objectif évident. On pourra toujours objecter que l'Etat et E.D.F, c'est la même chose (puisque l'Etat dirige et contrôle cette entreprise), il n'en demeure pas moins qu'un dossier pour le débat public réalisé et paraphé par les Parlementaires unanimes serait un facteur déterminant pour avoir un débat serein et constructif.

4) Débat public et législation en vigueur

Même si la longue procédure imposée par notre législation (ainsi que par des directives européennes) est correctement transcrite et schématisée pages 58, 59, 90, 91 du dossier fourni par le maître d'ouvrage, cela n'a pas suffi pour que le public soit précisément informé que :

- La phase de procédures administratives, d'études techniques, suivant le débat public et à terme devant déboucher sur la décision de l'Etat (fin 2014 ou début 2015) est une phase très exigeante, car soumise aux contraintes environnementales des différentes zones classées de notre territoire landais : zones Natura 2000 de l'Adour et des Barthes de l'Adour, zone soumise à la loi littoral, espaces boisés classés...etc

Le débat public n'aurait-il pas été plus pertinent à la fin de cette phase d'études car l'opérateur aurait pu être plus précis quant au rejet de saumure en mer et nous aurions pu nous déterminer après les études et l'avis de l'IFREMER : rejet envisageable ou pas ? à quelle distance de la côte, à quelle profondeur, sous quel débit ? N'y a-t'il pas possibilité d'utiliser une partie de cette saumure et d'en limiter les rejets ?

En l'état actuel des choses, pas de réponses précises possibles... et inquiétudes légitimes inévitables.

- Si E.D.F persiste dans son projet et obtient dans 3 ans, l'autorisation d'engager les travaux, ceux-ci seront permanence contrôlés et soumis à évaluation, ainsi que l'exploitation ultérieure du site, s'il voit le jour (réglementation SEVESO, plus « contrôle Grenelle »).

5) Enjeu national et citoyenneté

Un enjeu national d'une telle importance (politique et stratégie énergétiques de la France) concerne tous les citoyens de notre pays. Si le stockage de produits énergétiques est un élément incontournable car indispensable à cette politique, il faut bien reconnaître que des 3 types de stockage (citernes en surface, aquifères et dômes salins) répandus en France et dans tous les pays, c'est bien le stockage en dômes salins qui offre le plus de garanties (sécurité, environnement, réactivité), mais le problème majeur, sujet à discussions, est lié à la création des cavités souterraines et au rejet de saumure, non étudié à ce jour, me semble-t-il.

Pour l'avenir, doit-on continuer de stocker dans d'énormes citernes de surface, inesthétiques, vulnérables et par conséquent dangereuses ? Dans un pays démocratique républicain (dont la devise fondatrice est « Egalité, Liberté, Fraternité ») doit-on continuer à imposer à certains de nos concitoyens de vivre dans des zones à risques majeurs, alors qu'il y a moyen de réduire sensiblement ces risques ? N'oublions pas, nous Landais, que notre électricité, notre essence (pour n'évoquer que les énergies les plus consommées) sont produites par le travail de nos compatriotes vivant dans ces zones là (complexes industriels des Bouches-du-Rhône, du Lyonnais déjà cités, mais aussi centrales nucléaires).

Bien entendu les économies d'énergies (déjà engagées mais à amplifier), le développement des énergies renouvelables sont incontournables et inéluctables !

Voilà un sujet complexe de débats dans la période électorale nationale qui s'ouvre et s'achèvera fin juin ! Débat sur les enjeux et la politique énergétique du pays qu'il serait plus logique de tenir avant le débat (pour moi prématuré) sur le projet landais d'E.D.F, qui ne pourrait que constituer un petit maillon dans la chaîne de notre politique énergétique.

P.S : En ce qui concerne les économies d'énergie, certains en réalisent par la force des choses, mais est-ce humainement acceptable ?

Extrait du Journal de la Fondation Abbé Pierre (janvier 2012) : « près d'un ménage sur 6 vit aujourd'hui en France dans la précarité énergétique. Ils ne se chauffent pas ou très peu, s'éclairent le moins possible ».

Contribution personnelle d' Yves Lahoun, Maire et Conseiller général

Pouillon

